

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 66 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du lundi 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris dont le siège est situé au 47, rue Bobillot dans le 13e arrondissement de Paris, pour l'année 2013. 2013_01822, 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.